

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21096143

Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise
de Liège division Marche-en-Famenne

le **31/8/21**

~~Le Greffier~~
Greffé

N° d'entreprise : **0444 719 066**

Nom

(en entier) : **LARECO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Aye, Rue de la Croissance 4, 6900 Marche-en-Famenne**

Objet de l'acte : Démission, nomination et renomination des administrateurs et administrateurs délégués

Selon la prise de décision de l'assemblée générale des actionnaires du 10/05/2021 les décisions suivantes sont approuvées à l'unanimité:

1) Confirmation de la démission des administrateurs/responsables de la gestion journalière:

- Madame Anna Boonen depuis le 01/01/2020;
- Monsieur Paul Martens du 25/02/2016;
- Monsieur Willy De Schrijver depuis le 01/01/2020.

On donne quitus pour leur politique poursuivie.

2) La (re)nomination des administrateurs suivants:

- Madame Ellen De Schrijver;
- Monsieur Steven De Schrijver;
- La société Desma Holding NV (0842.195.867) représentée par Monsieur Willy De Schrijver en tant que représentant permanent.

Les actionnaires confirment que cette (re) nomination prendra effet à compter du 10/05/2021 et pour une durée de 6 ans.

Les mandats sont non rémunérés sauf si l'assemblée générale n'en décide autrement.

Selon la prise de décision du conseil d'administration du 10/05/2021 les décisions suivantes sont approuvées à l'unanimité.

3) Les administrateurs déclarent avoir accepté cette instruction de renomination (reconduction) en qualité d'administrateurs de Lareco SA pour une durée de 6 ans et qu'ils n'ont été affectés par aucune mesure s'opposant à cette reconduction.

4) Le conseil d'administration décide de nommer monsieur Willy De Schrijver et Madame Ellen De Schrijver comme administrateurs délégués à partir de 10/05/2021 et pour une période de 6 ans. Le mandat comme administrateur délégué est également non rémunéré.

5) Une procuration est donnée à Boox BV, RPR Anvers, département Hasselt 0666.979.819 et à ses mandataires (y compris Roza Ossowska ou Lesley Van de Put) pour signer tous les documents et prendre toutes les mesures nécessaires pour déposer ces décisions auprès du greffe, faire publier au Moniteur belge et à mettre en œuvre les changements nécessaires à la CBE et auprès de tous les services fiscaux et administratifs.

Signé Lesley Van de Put au nom de Boox SRL,
par ordonnance et avec procuration de Lareco SA.

Annexe: Prise de décision de l'assemblée générale des actionnaires et du conseil d'administration du 10/05/2021.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/08/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).